
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2023

SYNTHESE

Le sept mars deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames GALLAIS Véronique, LAUTRU Emmanuelle, Monsieur PARAIS Bruno

ABSENTS : Madame LACHAUD Elsa, Messieurs BIRON Dominique et GEORGET Nicolas.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

ÉVOLUTION DU TAD – TRANSPORT À LA DEMANDE

Présentation de la cartographie des points d'arrêts par Monsieur Pierre GAUTIER de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

 DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DES BUDGETS COMMUNE – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT

Après avoir constaté la régularité des écritures et vérifié que le receveur municipal a bien repris les résultats (excédents et déficits) de l'exercice 2021, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion 2022 des 3 budgets : commune, assainissement et lotissement.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DES BUDGETS COMMUNE – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT

La commission « Finances » après s'être réunie le 25 février dernier, présente les comptes administratifs de l'exercice 2022 comme suit :

Budget lotissement

● Dépenses de fonctionnement	353 904,39 €
● Recettes de fonctionnement	313 876,05 €
● Déficit de fonctionnement 2022	40 028,34 €
● Excédent de fonctionnement reporté 2021	35 985,92 €
● Déficit de fonctionnement de fin de clôture	4 042,42 €
● Dépenses d'investissement	299 682,24 €
● Recettes d'investissement	231 254,74 €

● Déficit d'investissement 2022	68 427,50 €
● Excédent d'investissement reporté 2021	14 106,04 €
● Déficit d'investissement de fin de clôture	82 533,54 €

Budget d'assainissement

● Dépenses de fonctionnement	87 263,92 €
● Recettes de fonctionnement	106 794,97 €
● Excédent de fonctionnement 2022	49 531,05 €
● Excédent de fonctionnement reporté 2021	50 609,40 €
● Excédent de fonctionnement de fin de clôture	100 140,05 €
● Dépenses d'investissement	71 429,95 €
● Recettes d'investissement	72 052,82 €
● Excédent d'investissement 2022	622,87 €
● Déficit d'investissement reporté 2021	18 456,41 €
● Déficit d'investissement de fin de clôture	17 833,41 €

Budget communal

● Dépenses de fonctionnement	697 359,18 €
● Recettes de fonctionnement	1 037 537,44 €
● Excédent de fonctionnement 2022	340 178,26 €
● Excédent de fonctionnement reporté 2021	845 257,80 €
● Excédent de fonctionnement de fin de clôture	1 185 436,06 €
● Dépenses d'investissement	716 493,17 €
● Recettes d'investissement	656 138,50 €
● Déficit d'investissement 2022	60 354,67 €
● Déficit d'investissement reporté 2021	126 926,28 €
● Déficit d'investissement de fin de clôture	187 280,95 €

SYDELA – RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC TRANCHE 3

Monsieur Philippe PARAIS informe les élus de l'avancement de l'opération de rénovation du réseau de l'éclairage public. Il précise que les 2 premières tranches ont pris du retard et sont toujours en cours de réalisation.

La tranche 3 concernant les « rue de Nantes », « rue des Acacias » et l'amorce de la « rue de l'Etang », doit faire l'objet d'une étude. Pour cela, Monsieur Philippe PARAIS soumet une estimation financière proposée par le SYDELA et précise que la validation de cette dernière lancera l'étude plus approfondie, permettant ainsi de déterminer s'il sera nécessaire ou non de changer les mâts en plus des têtes des candélabres ainsi que de prévoir des modifications au niveau des branchements. Il est cependant déploré que cette estimation ne dissocie pas le coût de l'étude, du coût des travaux.

Cette première estimation financière s'élève à :

- Tranche 3 : 84 383,76 € HT dont 50 630,26 € HT à la charge pour la commune.

Compte tenu qu'il s'agit d'une première estimation, les membres du conseil valident à l'unanimité le lancement d'une étude approfondie permettant de définir le coût des travaux.

MISE EN CONFORMITÉ DU MOULIN – DEVIS CONTRÔLEUR TECHNIQUE

Madame la Maire présente aux élus une proposition commerciale de SOCOTEC d'un montant de 4 450 € H.T, relative aux missions de contrôle technique des travaux de mise en conformité du moulin.

Il s'agit précisément des missions : L, LE, SEI et HAND ainsi que de la remise d'une attestation accessibilité handicapés.

Le conseil municipal approuve le devis présenté par SOCOTEC pour la mise en conformité du moulin.

DOSSIERS POUR INFORMATION

REVISION DU PLU - RÉUNION N°22

La commission « Urbanisme » s'est réunie ce jeudi 02 mars pour continuer de définir les ambitions et la stratégie de la collectivité en termes d'aménagement. Les OAP (Orientations d'Aménagement Programmés) ont ainsi été étudiées, permettant de définir en particulier les actions ou opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement ou pour permettre le renouvellement urbain sur certains secteurs à enjeux.

PLAN GUIDE OPÉRATIONNEL

Madame la Maire projette le document de travail de la réflexion préalable à l'évolution du cœur de bourg réalisé par le CAUE. Elle précise aux membres du conseil que pour pérenniser le centre bourg, il est aujourd'hui nécessaire de programmer des plans d'actions pour le mandat en cours puis à moyen et long terme, d'engager une démarche de veille foncière et une réflexion sur les mobilités douces et la continuité pédestre.

QUESTIONS DIVERSES

L'EMBIER

L'association l'Embier organise le vendredi 31 mars à 16h30 à la salle des Vallées son assemblée générale.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Madame Sabrina JAUNET informe les élus que le feu d'artifice programmé pour le samedi 24 juin 2023 à l'occasion de la fête de la musique, sera tiré par le même artificier que l'année passée. Celui-ci devrait présenter un devis semaine prochaine.

CCAS

Madame la Maire avise le conseil que la commission CCAS, satisfaite du repas des aînés de cette année, renouvellera son partenariat avec le lycée Louis Armand pour l'organisation du repas et de son service l'année prochaine.



Madame la Maire lève la séance.